

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ
MRC DE MASKINONGÉ

Le Conseil de la municipalité de Maskinongé siège en séance ordinaire, à huis clos, ce lundi 1^{er} mars 2021, à 20h, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence, madame la conseillère Carole Dumontier, messieurs les conseillers Jacques Damphousse, René Plante, Jonathan Lacourse et Jacques Paquin, sous la présidence de monsieur Roger Michaud, maire, formant quorum.

Assiste également à la séance par téléconférence, madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, France Gervais.

1- AUTORISATION POUR SÉANCE À HUIS CLOS PAR TÉLÉCONFÉRENCE AVEC ENREGISTREMENT

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-080, daté du 21 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute la région de la Mauricie est en zone rouge et que dans les régions ayant ce niveau d'alerte maximale, les séances du Conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

46-03-21

Autorisation
séance à huis
clos, par
téléconférence,
avec
enregistrement

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, avec enregistrement et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

47-03-21

Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par monsieur le maire.

3- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et ne désirent pas apporter de modification ;

48-03-21

Adoption du
procès-verbal

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 soit adopté, selon sa forme et teneur.

4- APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

Approbation des comptes

Rémunération des élus	3 827.44 \$	8729 à 8734
Rémunération des employés	14 495.41 \$	8723 à 8728 & 8745 à 8760
Rémunération des pompiers	762.98 \$	8735 à 8744
M. Philippe Cournoyer	60.00 \$	16541
Mme Isabelle Lessard	60.00 \$	16542
École secondaire l'Escale	120.00 \$	16543
M. Alain Bélanger	125.00 \$	16544
C.R.S.B.P du Centre-du-Québec	15 825.85 \$	16545
Club Optimiste de Maskinongé	200.00 \$	16546
L'Union-Vie	2 408.57 \$	16547
Bell Canada	211.60 \$	16548
Hydro-Québec	30.24 \$	16549
Receveur général du Canada	2 798.15 \$	16550
Revenu Québec	7 237.29 \$	16551
Desjardins sécurité financière	2 201.42 \$	16552
Hydro-Québec	983.69 \$	16553
Visa Desjardins	23.00 \$	16554
M. Pierre Lincourt	75.00 \$	16555
Bell mobilité cellulaire	54.00 \$	16556
Mme Guylaine Lacombe	30.00 \$	16557
Hydro-Québec	3 021.09 \$	16558
Hydro-Québec	1 070.47 \$	16559
Revenu Québec	7 431.07 \$	16560
Receveur général du Canada	2 887.26 \$	16561
Desjardins sécurité financière	2 194.38 \$	16562
L'Arsenal	2 548.99 \$	16563
Caisse populaire de Maskinongé	2 500.00 \$	16564
Charest & Frères	124.17 \$	16565
Chemins de fer Québec-Gatineau	888.00 \$	16566
C.R.S.B.P du Centre-du-Québec	14.23 \$	16567
Mme Nicole Dessailliers	57.42 \$	16568
EBI Environnement inc.	13 433.91 \$	16569
L'Écho de Maskinongé	476.00 \$	16570
Les Entreprises Maskinongé inc.	45 796.31 \$	16571
Enrofins Environex inc.	457.01 \$	16572
Fédération québécoise des municipalités	293.19 \$	16573

Félix sécurité inc.	978.16 \$	16574
Fonds d'information sur le Territoire	5.00 \$	16575
Garage N. Brouillard inc.	564.59 \$	16576 & 16577
Groupe CLR	82.32 \$	16578
Info Page	66.51 \$	16579
Marcelin Diesel inc.	10 364.89 \$	16580
Mécanique Unitmec Diesel	446.01 \$	16581
MRC de Maskinongé	1 546.84 \$	16582
Paul Lacourse & Fils inc.	26.88 \$	16583
Pompes industrielles Launier	528.71 \$	16584
René Arseneault, lettreur	20.00 \$	16585
Librairie Renaud-Bray inc.	1 077.42 \$	16586
M. Éric Rinfret	91.52 \$	16587
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	488.64 \$	16588
Total :	151 010.63 \$	

49-03-21 Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité
 Approbation **QUE** les comptes ci-dessus soient approuvés et autorisés pour paiement.
 des comptes

Approbation du rapport budgétaire

Les membres du Conseil ont tous reçu photocopie du rapport budgétaire, en date du 1^{er} au 28 février 2021 de la municipalité de Maskinongé et madame la secrétaire fait lecture dudit rapport. Les revenus de fonctionnement sont de l'ordre de 1 941 245,20\$ sur un budget de 2 271 213,00\$, avec des taxes et mutations à recevoir de 1 202 968,11\$. Les charges de fonctionnement et la conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement et affectations) sont de l'ordre de 371 810,83\$ sur un budget de 2 271 213,00\$. Les revenus d'investissement sont de l'ordre de 0,00\$ sur un budget de 781 960,00\$. La conciliation à des fins fiscales (immobilisations et affectations) est de l'ordre de 1 342,27\$ sur un budget de 781 960,00\$.

50-03-21 Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **QUE** le
 Approbation du rapport budgétaire rapport budgétaire de la municipalité de Maskinongé soit accepté tel que présenté par madame la secrétaire.

5- RÈGLEMENT #181-2021 : QUATRIÈME AMENDEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #128-2017

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du Règlement #181-2021 : Quatrième amendement modifiant le Plan d'urbanisme #128-2017, au plus tard deux jours avant la présente séance. Une consultation écrite a été tenue du 3 février au 1^{er} mars 2021 et aucune question ou commentaire n'a été reçu.

Monsieur le Maire fait la lecture dudit règlement.

Le règlement suivant est adopté :

PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ
 MRC DE MASKINONGÉ

RÈGLEMENT #181-2021

Quatrième amendement modifiant le Plan d'urbanisme #128-2017.

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adopter les règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 2021, un projet de règlement intitulé Quatrième amendement modifiant le Plan d'urbanisme #128-2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu, du 3 février au 1^{er} mars 2021, une assemblée de consultation publique écrite d'une durée minimum de 15 jours ;

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Jacques Paquin, lors de la séance du 1^{er} février 2021;

51-03-21

4^e amendement
au Plan
d'urbanisme
#128-2017

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **D'**adopter le règlement numéro 181-2021 intitulé : *Quatrième amendement modifiant le Plan d'urbanisme #128-2017.*

Le présent règlement décrète et statue ce qui suit savoir :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet d'agrandir l'affectation commerciale et résidentielle en bordure de la rue Saint-Laurent Ouest pour y inclure le terrain occupé par le, 62 place Bergeron, portant le numéro de lot 4 825 501 du cadastre du Québec.

ARTICLE 3 : Plan des affectations du sol

Le plan des affectations du sol « Règlement #181-2021 », annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites de ces affectations. Ce plan remplace le plan des affectations du sol feuillet 2 annexé au règlement #128-2017 ainsi que ceux annexés au règlement #152-2017 et au règlement #177-2020.

ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

FAIT ET ADOPTÉ à la municipalité de Maskinongé, ce 1^{er} jour de mars 2021.

Roger Michaud, maire

France Gervais, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1 ^{er} février 2021 Adoption du projet de règlement : 1 ^{er} février 2021 Avis public : 3 février 2021 Consultation publique : écrite, fin au 1 ^{er} mars 2021 Adoption du règlement : 1 ^{er} mars 2021 Approbation de la MRC : Entrée en vigueur :
--

6- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

52-03-21

Avis de
motion –
règlement
modifiant le
règlement de
zonage

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller René Plante qu'un règlement sera adopté à une séance ultérieure, relatif au septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017, afin d'agrandir la zone 101-CR.

7- 2^e PROJET DE RÈGLEMENT #182-2021 : SEPTIÈME AMENDEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #129-2017

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du 2^e projet de Règlement #182-2021 : Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017, au plus tard deux jours avant la présente séance. Une consultation écrite a été tenue du 3 février au 1^{er} mars 2021 et aucune question ou commentaire n'a été reçu.

Monsieur le Maire fait la lecture dudit règlement.

Le projet de règlement suivant est adopté :

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ

MRC DE MASKINONGÉ

2^e PROJET DE RÈGLEMENT #182-2021

Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017.

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adopter les règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi;

ATTENDU QUE selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'objet de la modification est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 2021, un premier projet de règlement intitulé Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu, du 3 février au 1^{er} mars 2021, une assemblée publique écrite d'une durée minimum de 15 jours;

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller René Plante, séance tenante.

53-03-21

7^e amendement
au Règlement
de zonage
#129-2017

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **D'**adopter le deuxième projet de règlement numéro 182-2021 intitulé : *Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017.*

Le présent règlement décrète et statue ce qui suit savoir :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone 101-CR.

ARTICLE 3 : Agrandissement de la zone 101-CR

Le plan de zonage « Règlement #182-2021 », annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites des zones 101-CR et 102-R. Ce plan remplace le plan de zonage feuillet 2 annexé au règlement #129-2017 ainsi que ceux annexés au règlement #153-2017 et au règlement #178-2020.

ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

FAIT ET ADOPTÉ à la municipalité de Maskinongé, ce 1^{er} jour de mars 2021.

Roger Michaud, maire

France Gervais, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1 ^{er} mars 2021 Adoption du premier projet : 1 ^{er} février 2021 Avis public : 3 février 2021 Consultation publique : écrite, fin au 1 ^{er} mars 2021 Adoption du deuxième projet : 1 ^{er} mars 2021 Avis public : Adoption du règlement : Approbation de la MRC : Entrée en vigueur :
--

8- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #183-2021 AUTORISANT LA CIRCULATION DES MOTONEIGES ET DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

54-03-21

Avis de motion
et dépôt projet
règlement
#183-2021 –
circulation
motoneiges

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jacques Damphousse qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement permettant la circulation des motoneiges et des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Le projet de règlement #183-2021, intitulé Règlement autorisant la circulation des motoneiges et des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, est déposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse.

9- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #184-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 385 830\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DES PINCES / UNITÉ D'URGENCE

55-03-21

Avis de motion
et dépôt projet
règlement
#184-2021 –
emprunt
camion des
pincés

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jacques Paquin qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 385 830\$ pour l'acquisition d'un camion des pincés / unité d'urgence.

Le projet de règlement #184-2021, intitulé Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 385 830\$ pour l'acquisition d'un camion des pincés / unité d'urgence, est déposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin.

10- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #185-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 000 000\$ POUR LE VERSEMENT D'UNE QUOTE-PART AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY DANS LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH, PROJET LAB- ÉCOLE

56-03-21

Avis de motion
et dépôt projet
règlement
#185-2021 –
emprunt Lab-
École

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carole Dumontier qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000\$ pour le versement d'une quote-part au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans le projet

d'agrandissement de l'école Saint-Joseph, projet Lab-École.

Le projet de règlement #185-2021, intitulé Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000\$ pour le versement d'une quote-part au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans le projet d'agrandissement de l'école Saint-Joseph, projet Lab-École, est déposé par madame la conseillère Carole Dumontier.

11- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – AJUSTEMENT DU PLAN D'INTERVENTION POUR LA CONDUITE D'AQUEDUC DU GRAND-TROMPE-SOURIS

CONSIDÉRANT QUE suite à l'installation d'un compteur d'eau par la municipalité de St-Justin, à la limite de la route du Grand-Trompe-Souris, afin de décompter la quantité d'eau desservie aux quatre résidences sur notre territoire, des pertes d'eau importantes sur notre réseau sont constatées;

CONSIDÉRANT QUE cette conduite d'aqueduc date de plusieurs années et que le Conseil municipal désire la remplacer, car il s'agit de pertes d'eau potable importantes;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible aux travaux de la TECQ 2019-2023, cette conduite doit être analysée de nouveau par un ingénieur pour qu'elle soit reclassifiée dans le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme d'ingénieurs Pluritec pour un montant approximatif de 500,00\$ plus taxes, pour ladite modification du plan d'intervention;

57-03-21

Ingénieurs
pour
modification
du plan
d'intervention
– aqueduc
GTS

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **D'**accepter l'offre de services professionnels de la firme d'ingénieurs Pluritec pour un montant approximatif de 500,00\$ plus taxes, pour la modification du plan d'intervention, afin de justifier au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la priorisation de la conduite d'eau potable du Grand-Trompe-Souris.

12- REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE À LA ROUTE DU GRAND-TROMPE-SOURIS – PLAN ET DEVIS PAR LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

58-03-21

Plans et devis
– conduite
eau potable
GTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité :
DE mandater le service d'ingénierie de la MRC de Maskinongé pour réaliser les plans et devis relatifs au remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Grand-Trompe-Souris.

13- DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXE D'EAU

59-03-21

Rembourse-
ment taxe
d'eau 2020 à
Mme Ginette
Dupuis

Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**autoriser le remboursement de taxe d'eau 2020 à madame Ginette Dupuis, pour les montants suivants, tel qu'il est prévu au Règlement de taxation numéro 173-2019 :

- 62,50\$, concernant le numéro civique 23A rue Sainte-Marie, soit pour un logement non loué durant six mois de l'année 2020;

- 0,00\$ concernant le numéro civique 23 rue Sainte-Marie, soit pour un logement non loué durant trois mois, car un remboursement n'est pas accordé pour une période de moins de six mois.

14- DEMANDES DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Aucune demande.

15- DEMANDES DU SERVICE INCENDIE

60-03-21

Dépense pour
le Service
incendie

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un bureau et d'une imprimante pour le directeur du Service incendie, comme prévu au budget pour un montant de 1 000,00\$.

16- CORRESPONDANCE

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence

9-1-1 du Québec : Versement de 1 589,41\$ à Groupe CLR pour décembre 2020.

Akifer : Formation «Plan de protection des sources d'eau potable et gestion des infrastructures».

ARPE-Québec : Remise de 166,38\$ pour la récupération du matériel électronique.

Association des groupes de ressources techniques du Québec : Demande d'appui pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec. Copie courriel élu.

Association pulmonaire du Québec : Campagne d'arrachage - herbe à poux 2021.

Fédération québécoise des municipalités : Copie courriel élu.

- 1) Infolettre actualités FQM # 6 à 9.
- 2) Renouvellement du Programme d'aide d'urgence au transport interurbain.
- 3) Précisions concernant les séances de conseil en zone orange.
- 4) Le modèle du Programme d'aide d'urgence au transport interurbain doit changer.
- 5) Internet haute vitesse, le gouvernement doit investir massivement.
- 6) Interdiction d'offrir des camps de jour ou autres durant la semaine de relâche.
- 7) Contrôle des armes à feu - gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités.

Ministère de la Sécurité publique :

1) Monsieur Éric Drolet désigné directeur régional de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour une période indéterminée. Copie courriel élu.

2) Règlement sur le feu vert clignotant pour les pompiers. Copie courriel élu et Éric.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Le jeudi 11 mars 2021, mise en berne du drapeau du Québec en commémoration aux victimes de la COVID-19. Copie courriel élu.

MMQ : 1^{er} versement de 5 376,00\$ pour la réparation du camion-citerne.

Mouvement Santé mentale Québec : Semaine de la santé mentale « 2021-2022 RESENTIR c'est recevoir un message » du 3 au 9 mai 2021. Copie courriel élu.

MRC de Maskinongé :

- 1) Règlement 274-20 : modification du schéma d'aménagement.
- 2) Versement de 2 499,00\$ pour les amendes de novembre 2021.
- 3) Règlement 277-21 : modalités des prévisions budgétaires de 2021.

- 4) Règlement 278-21 : tarification pour la fourniture de biens et services.
 5) Projet de règlement 279-21 : traitement des membres du conseil de la MRC.

Table régionale de l'éducation de la Mauricie : Invitation à appuyer les « Journées de la persévérance scolaire ».

Unis Pour la Faune : Demande d'appui concernant la chasse au chevreuil. Copie courriel élu.

Revue : – Mini-Scribe – Publiquip – Voir vert – Constas.

61-03-21 Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité
 Approbation de la correspondance **D'**approuver la liste de correspondance pour dépôt au procès-verbal.
17- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

18- PAUSE

19- PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES JEUNES DE MASKINONGÉ QUI S'INSCRIVENT AU PATINAGE ARTISTIQUE OU AU HOCKEY MINEUR DE LOUISEVILLE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution #277-10-20, adoptée lors de sa séance ordinaire du 5 octobre 2020, le Conseil municipal reconduisait pour les deux prochaines années (saisons 2020-2021 et 2021-2022), le programme de soutien financier pour les jeunes de Maskinongé qui s'inscrivent au patinage artistique ou au hockey mineur de Louiseville, soit une aide maximale de 200\$ par enfant par saison, pour les frais de glace, qui sera versée à l'organisme sur présentation d'un formulaire complété par le parent (ou tuteur) et déposé à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE 4 demandes de soutien financier ont été déposées pour le Club de patinage artistique au montant de 500,00 ;

62-03-21 **POUR CES MOTIFS** : Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier
 Versement des demandes de soutien financier – CPA de Louiseville et résolu à l'unanimité **D'**autoriser le versement de la somme de 500,00\$ au Club de patinage artistique de Louiseville pour les 4 demandes de soutien financier reçues pour la saison 2020-2021.

20- CENTRE COMMUNAUTAIRE DR-ROLAND-BERNÈCHE – SUBVENTION 2021

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 000,00\$ est prévu au budget 2021 pour les activités de fonctionnement du Centre communautaire Dr-Roland-Bernèche de Maskinongé ;

63-03-21 **POUR CE MOTIF** : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse
 Subvention 2021- Centre communautaire et résolu à l'unanimité **D'**autoriser un versement au montant de 10 000,00\$ au Centre communautaire Dr-Roland-Bernèche de Maskinongé, en guise de subvention pour l'année 2021.

21- SERVICE DES LOISIRS DE MASKINONGÉ – SUBVENTION 2021

CONSIDÉRANT QU'un montant de 67 000,00\$ est prévu au budget 2021 pour les activités de fonctionnement du Service des loisirs de Maskinongé ;

64-03-21 **POUR CE MOTIF** : Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu
 Subvention 2021 - Loisirs

à l'unanimité **D'**autoriser les versements suivants au Service des loisirs de Maskinongé inc. pour leur subvention de 2021 :

- un montant de 25 000,00\$ maintenant ;
- un montant de 25 000,00\$ au début du mois de juin 2021 ;
- un montant de 17 000,00\$ au début du mois de septembre 2021.

22- AUTORISATION POUR FAIRE RECONDITIONNER ET CONVERTIR LA POMPE 7.5 HP DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes pour faire reconditionner et convertir la pompe 7.5 HP des étangs aérés :

- Pompes industrielles Launier 4 493,99\$ plus taxes;
- Gagnon moteur électrique 7 865,00\$ plus taxes;

65-03-21

Reconditionner et convertir la pompe 7.5 HP des étangs

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **D'**accepter la soumission de l'entreprise Pompes Industrielles Launier, au montant de 4 493,99\$ plus taxes, pour faire reconditionner et convertir la pompe 7.5 HP des étangs aérés.

23- POMPAGE D'UN RÉSERVOIR DE DIÉSEL ET SA DISPOSITION – EXIGENCE DE LA MMQ

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection de nos installations par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), en octobre 2020, le réservoir de diesel qui n'est plus utilisé à la station de pompage de l'eau potable (36A rue Saint-Denis) doit être enlevé des lieux, car il représente un risque ;

CONSIDÉRANT QUE ledit réservoir doit être vidé de son contenu avant de l'enlever et d'en disposer;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes pour faire vider le réservoir et disposer de son contenu de diesel, pour un total d'environ quatre heures :

- Veolia North America 1 168,00\$ plus taxes;
- Recubec inc. 1 775,00\$ plus taxes;

66-03-21

Vider réservoir de diesel à la station de pompage de l'eau potable

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**accepter la soumission de l'entreprise Veolia North America, au montant de 1 168,00\$ plus taxes, pour le temps d'environ quatre heures prévues pour vider le réservoir et disposer de son contenu de diesel.

24- RÉSERVOIR D'EAU CHAUDE ET LAVABO À CHANGER AU 36B RUE SAINT-DENIS

67-03-21

Dépense pour le Service de voirie

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité : **D'**autoriser le remplacement du réservoir d'eau chaude et d'un lavabo au garage municipal, situé au 36B rue Saint-Denis.

25 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT #163-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

68-03-21

Dépôt rapport annuel sur la gestion contractuelle

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **D'**accepter le dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement #163-2019 sur la gestion contractuelle pour l'année 2020, tel que déposé par madame la Directrice

générale et D'autoriser sa diffusion sur le site Internet de la Municipalité.

26- DIVERS

a) Entente régionale d'entraide pour les pinces de désincarcération

CONSIDÉRANT le projet d'Entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération, soumis par la MRC de Maskinongé, sous la résolution numéro 16/02/2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie de Maskinongé ainsi que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et la trouvent recevable ;

69-03-21

Entente pinces
de
désincarcération

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité :

D'accepter le projet d'Entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération, et ce, tel que soumis par la MRC de Maskinongé, sous la résolution numéro 16/02/2021 ;

D'autoriser monsieur Roger Michaud, maire et madame France Gervais, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

b) Arpenteur pour terrain du Service des loisirs

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction d'une toiture sur la patinoire extérieure du Service des loisirs, il y a lieu d'avoir recours au service de monsieur Denis Lahaie, arpenteur-géomètre pour :

- Faire localiser la patinoire sur le terrain, en précisant les distances de la limite du terrain du côté nord (avec les propriétés de la rue Saint-Charles) et les distances avec le garage pour le côté sud;
- Faire piqueter la limite de propriété du terrain du côté nord, soit à partir du coin de l'entrée par la rue Saint-Charles jusqu'à la rue Désiré;

70-03-21

Localisation de
la patinoire et
des limites du
côté nord du
terrain des
loisirs

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **DE** mandater monsieur Denis Lahaie, arpenteur-géomètre, pour localiser la patinoire extérieure sur le terrain du Service des loisirs ainsi que les limites de la propriété du côté nord, soit la limite avec les propriétés de la rue Saint-Charles.

c) Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels

71-03-21

Avis de motion –
amendement au
règlement sur les
usages
conditionnels

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carole Dumontier qu'un règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels sera adopté à une séance ultérieure, afin d'ajouter un article pour qu'un tarif soit exigé lors d'une demande relative à un usage conditionnel.

d) Projet de règlement #186-2021 : 1^{er} amendement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels #132-2017

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du projet de Règlement #186-2021 : Premier amendement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels

#132-2017, au plus tard deux jours avant la présente séance. Monsieur le Maire fait la lecture dudit règlement.

Le projet de règlement suivant est adopté :

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ

MRC DE MASKINONGÉ

PROJET DE RÈGLEMENT #186-2021

Premier amendement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels #132-2017

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adopter les règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi;

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné par madame la conseillère Carole Dumontier, séance tenante;

72-03-21

1^{er} amendement
Règlement sur les
usages
conditionnels

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Dampousse et résolu à l'unanimité **D'**adopter le Projet de Règlement numéro 186-2021 intitulé : *Premier amendement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels #132-2017.*

Le présent projet de règlement décrète et statue ce qui suit savoir :

Article 1 : Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « Premier amendement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2017 ». Il porte le numéro 186-2021.

Article 2 : Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet d'ajouter un article à la section 4, afin qu'un tarif soit exigé pour une demande relative à un usage conditionnel.

Article 3 : Modification des numéros des articles

À la section 4 du règlement sur les usages conditionnels, les numéros des articles 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6 sont modifiés pour devenir respectivement 4.3, 4.4, 4.5, 4.6 et 4.7, afin de pouvoir insérer un nouvel article 4.2.

Article 4 : Tarif

L'article suivant est ajouté à la section 4 du règlement sur les usages conditionnels :

4.2 Tarif

Le tarif exigé pour une demande relative à un usage conditionnel est de 500\$.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

FAIT ET ADOPTÉ à la municipalité de Maskinongé, ce 1^{er} jour de mars 2021.

Roger Michaud, maire

France Gervais, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1 ^{er} mars 2021 Adoption du projet : 1 ^{er} mars 2021 Adoption du règlement : Avis public : Entrée en vigueur :

e) **Offre de services professionnels en ingénierie – plans et devis pour toiture sur la patinoire extérieure**

73-03-21

Projet de toit
sur la patinoire
– plans et devis
d’ingénieurs

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l’unanimité
D’accepter l’offre de services professionnels de la firme d’ingénieurs Pluritec, pour la conception et la préparation des plans et devis techniques du projet de construction d’une toiture sur la patinoire extérieure du Service des loisirs, portant le numéro de dossier 35694, du 26 février 2021, au montant forfaitaire total de 34 530,00\$ plus taxes, en plus d’une proposition budgétaire au montant de 10 000,00\$ plus taxes pour les services de surveillance de chantier.

f) **Offre de services professionnels en architecture – plans et devis pour toiture sur la patinoire extérieure**

74-03-21

Projet de toit
sur la patinoire
– plans et devis
d’architectes

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l’unanimité
D’accepter l’offre de services professionnels de la firme d’architectes Jacques & Gervais, pour la réalisation des plans et devis en architecture du projet de construction d’une toiture sur la patinoire extérieure du Service des loisirs, portant le numéro de dossier 35694, du 26 février 2021, au montant forfaitaire total de 23 800,00\$ plus taxes, en plus d’une proposition budgétaire au montant de 8 160,00\$ plus taxes pour les services pendant la construction.

g) **Laboratoire pour études de sol – projet de toiture sur la patinoire extérieure**

75-03-21

Projet de toit
sur la patinoire
– frais pour
études de sol

Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l’unanimité
D’autoriser les frais d’un laboratoire, si nécessaire, pour des études de sol dans le projet de construction d’une toiture sur la patinoire extérieure du Service des loisirs.

27- DEMANDES DE LA TABLE

Madame la conseillère Carole Dumontier mentionne qu’elle a reçu un courriel de la Coopérative des petits bâtisseurs relatif à des questions pour le camp de jour.

Monsieur le conseiller Jacques Damphousse demande la possibilité de déplacer sur le terrain de la Municipalité, près du pont Galipeault, le panneau historique de la MRC de Maskinongé qui se trouve dans le parc face à l’école Saint-Joseph.

Monsieur le conseiller Jonathan Lacourse demande à Monsieur le Maire s’il a parlé à monsieur Fernand Lebeau relativement à sa demande pour son équipe de balle.

Monsieur le maire Roger Michaud résume la formation de la FQM qu’il a suivie en compagnie de Monsieur Damphousse, samedi dernier. Aussi, il demande encore aux citoyens d’être prudents et de respecter les consignes du Gouvernement, si nous voulons sortir de cette pandémie.

28- DEMANDES DE LA SALLE

Aucune demande.

29- LEVÉE DE LA SÉANCE

76-03-21

Levée de la
séance

Maintenant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **DE** lever la séance. Il est 21h18.

Roger Michaud, maire

France Gervais, dir. gén. & sec.-très.

Je, Roger Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.